



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nouvel adhérent jeune
Saison 2025-2026



NOM : _____

N° DE LICENCE : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____

COMMUNE : _____

TEL : _____

@ : _____

1 - Cotisation annuelle :

- | | |
|--|------|
| <input type="checkbox"/> Licence fédérale
Assurance responsabilité civile incluse | 215€ |
| <input type="checkbox"/> T-shirt club - Taille
Dans la limite des stocks disponible | 10€ |

2 - Assurance facultative (au choix) :

- | | |
|----------------------------------|-----|
| <input type="checkbox"/> Base | 8€ |
| <input type="checkbox"/> Base + | 11€ |
| <input type="checkbox"/> Base ++ | 18€ |

Total : (1+2+3) _____ €

3 - Options (seulement avec assurance)

- | | |
|--|-------|
| <input type="checkbox"/> Ski Piste | 5€ |
| <input type="checkbox"/> VTT | 30€ |
| <input type="checkbox"/> Slackline et Highline | 5€ |
| <input type="checkbox"/> Trail | 10€ |
| <input type="checkbox"/> Protection agression | 1.70€ |
| <input type="checkbox"/> Indemnité journalière 1 | 18€ |
| <input type="checkbox"/> Indemnité journalière 2 | 30€ |
| <input type="checkbox"/> Indemnité journalière 3 | 35€ |

Merci de joindre les documents suivants :

- Le bulletin n°1 de la fiche d'assurance FFME complétée au nom de l'adhérent.

Merci de cocher les cases ci-dessous :

- J'atteste que le questionnaire de santé permet la pratique (ne pas avoir coché de case "oui" sur le questionnaire).
- Si mon questionnaire santé ne me permet pas la pratique, je m'engage à fournir ultérieurement un certificat médical adapté et datant de moins d'un an sur mon espace personnel myFFME..
- J'ai pris connaissance du règlement intérieur du club au verso..
- Je souhaite une attestation de paiement pour un remboursement de la cotisation (par courriel).

Siège social :

Hôtel de ville 43 rue du Général de Gaulle
95220 Herblay-sur-Seine
Association loi n°1/12405

Parution au JO du 29/11/1997
SIRET 421200718400019
Agrément DDJS 95-05-S-06

Fait le : _____

À : _____

Signature : _____

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Seuls les adhérents ayant réglé leur cotisation annuelle ont le droit d'accéder au mur du club.
- Il est interdit de pratiquer l'escalade en l'absence de référent, dans ce cas le mur et le matériel du club ne sont pas accessibles.
- L'utilisation des tapis de sol est obligatoire durant toute la séance après quoi ils doivent être rangés.
- Les adhérents sont autorisés à utiliser le matériel de club mis à leur disposition dans l'armoire du gymnase, celui-ci doit être respecté et restitué en fin de séance.
- L'échauffement et la pratique du bloc sont autorisés en dessous de la ligne rouge, au-dessus de cette limite l'encordement est obligatoire.
- Les adhérents ont accès au mur du club aux créneaux et horaires indiqués pour pratiquer une grimpe libre.
- Seuls les adhérents ont accès au mur du club aux créneaux et horaires indiqués pour pratiquer une activité sportive.
- Les adhérents doivent respecter les recommandations suivantes :
 - Accrochage de la première à la dernière dégaine obligatoire.
 - Pas de désencordage sans autre moyen d'assurance.
 - Interdiction de faire « l'ascenseur ».
 - Grimpe en solo interdite.
- J'accepte la diffusion des photos des évènements organisés par le club sur le site internet.
- L'abandon de l'activité ne pourra faire l'objet daucun remboursement

Tout manquement à ce règlement sera sanctionné par le bureau.

La sanction majeure pouvant être l'exclusion du club sans remboursement de la cotisation.

Moyen de paiement accepté

Paiement de préférence par chèque (possible en 3 fois maximum).

À l'ordre suivant :

Les lézards Escalade club du Parisis

Pass'sport avec justificatif

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter les membres du bureau :

Stéphane Agular (président) : 06.34.47.51.89

Frédéric Loiseleux (trésorier) : 06.86.40.81.11

Marc Folliard (secrétaire) : 06.04.46.38.73